

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-57**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-57 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME ET AUTRES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Remplacer l'usage « lieu de culte » par l'usage « habitation » pour l'immeuble situé au 960, rue Moffat. »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance ordinaire du 2 octobre 2007, d'un projet de règlement intitulé « Règlement de concordance au plan d'urbanisme et autres modifications au règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Remplacer l'usage « lieu de culte » par l'usage « habitation » pour l'immeuble situé au 960, rue Moffat »

tiendra une assemblée de consultation publique le mardi 6 novembre 2007 à compter de 18 h 30, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but de :

- **Remplacer l'usage « lieu de culte » par l'usage « habitation » pour l'immeuble situé au 960, rue Moffat;**

QUE ce projet de règlement concerne la zone indiquée sur le plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal situé au 4555, rue de Verdun, bureau 102, aux heures ordinaires de bureau, soit de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 14^e jour d'octobre 2007

Louise Hébert
Secrétaire du conseil d'arrondissement et
Directrice du bureau d'arrondissement

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - RÈGLEMENT 1700-57
AVIS PUBLIC**

